



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E40606

VALABLE JUSQU'AU

02/12/2026

ÉDITÉ LE

28/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1996

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 31/12/2015
75 650

Raison sociale : LONG CHAUFFAGE

72 AVENUE LOUIS BLANC
94210 SAINT-MAUR-DES-FOSSES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CRETEIL B 403620388

Siret : 403 620 388 00021

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 2105114

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 144678110

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 144678110

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Téléphone : 01 42 83 80 26

Fax : 01 45 11 23 77

Portable :

Site Internet : <http://www.long-chauffage.fr>

E-mail : s.denost@groupe-long.fr

Responsabilité légale :
L.M.Y INVESTISSEMENTS (438 913 592) / DENOST SIMON DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 38

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	02/07/2024
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	11/09/2024
5261	Entretien et maintenance d'installation de chauffage avec chaudière en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	02/07/2024
5262	Maintenance d'installation de chauffage avec chaudière dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m2 Mention RGE	11/09/2024
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	09/09/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	02/07/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.